

Destinataires

**Membres élus :**

M. FAVERJON Christophe, Président,  
Mme ARSAC Gisèle, M. CHAPELON Bernard, Mme  
FAURAND Monique, Mme HAUW Juliette, Mme  
LEDDA Carmela, Mme RAFFIN Nathalie, M.  
RATHIER Daniel, Mme RESSEGUIER Véronique,

**Membres nommés :**

Mme CAVRO Inès, M. CHAUDIER Gérard, M.  
CHAUSSE Régis, M. GARNIER Fabrice, M. PEYRIN  
Michel, Mme RIBEYRON Marie-Paule, Mme  
SCAFIDI Laetitia, M. THOMAS Jean

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU JEUDI 14 MARS 2024**

Le quatorze mars deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil d'administration du CCAS se sont réunis à 18h00, au Pôle de services à Unieux, sous la présidence de Mme ARSAC Gisèle, Vice-présidente, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

**Présents :**

Mme ARSAC Gisèle, M. CHAPELON Bernard, M. CHAUDIER Gérard, M. CHAUSSE Régis, Mme FAURAND Monique, Mme HAUW Juliette, Mme LEDDA Carmela, M. PEYRIN Michel, M. RATHIER Daniel, Mme RESSEGUIER Véronique, Mme RIBEYRON Marie-Paule, M. THOMAS Jean,

**Absents excusés :**

Mme CAVRO Inès, M. FAVERJON Christophe, M. GARNIER Fabrice, Mme RAFFIN Nathalie, Mme SCAFIDI Laetitia,

**Pouvoirs : 1**

Mme RAFFIN Nathalie à M. RATHIER Daniel

**Nombre de conseillers : 17 – Nombre de présents : 12 – Nombre de votants : 13**

**Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC**

**Assiste : Mme DELTEL Laurence et M. CHAPRON Philippe, Directeur(trice) du CCAS**

**ORDRE DU JOUR**

1. Election d'un Vice-président délégué au sein du Conseil d'administration
2. Vote du compte financier unique 2023 du CCAS
3. Affectation de résultat 2023
4. Vote du budget primitif 2024
5. Bilan des aides facultatives distribuées
6. Bilan financier repas du Maire

**Informations diverses**

## **1. ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### ***Exposé de la Vice-présidente :***

Un nouveau décret n°20236632 du 20 juillet 2023 donne obligation aux CCAS d'avoir un Vice-président délégué, en plus du Président et du Vice-président.

Le décret vient assurer une continuité dans le fonctionnement des conseils d'administration des CCAS grâce à l'élection d'un vice-président délégué. Ce vice-président délégué a été institué par la loi 3DS et codifié à l'article L.123-6 du CASF qui prévoit désormais que le conseil d'administration « élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ».

Pour faire suite à cet article L.123-6, le décret vient modifier les articles R.123-18, -21, -22 et -23 du CASF en ajoutant le rôle du vice-président délégué comme remplaçant du vice-président dans la présidence du conseil, la délégation de pouvoir du conseil d'administration et la délégation de signature du président.

**Considérant** que Mme la Vice-présidente invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature,

**Considérant** que M. RATHIER Daniel se porte candidat à la fonction de Vice-président délégué,

**Les membres du Conseil** procèdent à bulletins secrets à l'élection du Vice-président délégué du Conseil d'administration du CCAS :

**A l'unanimité des votants** est élu M. RATHIER Daniel.

**Le Conseil décide** de lui donner délégation de pouvoir et délégation de signature du Président.

## **2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU CCAS**

### ***Projet délibération :***

**VU** les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique,

**VU** la réunion de la Commission des finances en date du 24 mai 2023,

**CONSIDÉRANT** que Mme ARSAC, Vice-présidente du CCAS, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique du budget principal,

**CONSIDÉRANT** la présentation du compte financier unique de l'exercice 2023 établi par l'ordonnateur,

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2023 du CCAS en arrêtant les comptes comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26397.63 €	208910.71 €	235308.34 €
	Recettes réalisées	B	15099.04 €	209562 €	224661.04 €
	Recettes à réaliser	C	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	26397.63 €	204120 €	230517.63 €
	Dépenses réalisées	E	0 €	201252.15 €	201252.15 €
	Dépenses à réaliser	F	0 €	0 €	
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	15098.94 €	8309.85 €	23408.89 €

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés		98.69 €	-4790.71 €	6507.98 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture	Excédent / déficit	G+H	26397.63 €	3519.14 €	29916.87 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+ /-)	I=C-F	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	26397.63 €	3519.14 €	29916.87 €

**Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité des présents le compte financier unique 2023 du CCAS tel que présenté dans le projet de délibération.**

### **3. AFFECTATION DE RESULTATS 2023**

A la suite de la présentation du compte administratif du CCAS exercice 2023, **le Conseil après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité des présents**, l'affectation de résultats d'exploitation 2023 du CCAS, comme suit :

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 3 519.14 €
- Un excédent d'investissement de : 26 397.63 €

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023, comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement dépenses (D002) : 3519.14 €

### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame la Vice-présidente propose aux membres du Conseil d'administration de procéder au vote du budget primitif 2024 du CCAS qui s'établit à :

- 177 350.00 € en section de fonctionnement
- 37 479.12 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, **le Conseil approuve à l'unanimité** le budget primitif 2024.

### **5. BILAN DES AIDES FACULTATIVES DISTRIBUEES**

Une baisse des aides facultatives attribuées est à noter pour janvier et de façon générale sur les autres communes.

La majorité des aides concerne des demandes liées à l'alimentaire.

### **6. BILAN FINANCIER REPAS DU MAIRE**

Il a été présenté aux membres du Conseil le bilan financier du repas du Maire du 21 janvier 2024.

Le coût total du repas s'élève à 23 440.44 € pour une participation des seniors de 2 941 €.

La journée a été un moment agréable.

La participation de nouvelles personnes cette année a été souligné.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

A Unieux, le 15 mars 2024

La secrétaire de séance,  
Gisèle ARSAC



Le Président,  
Christophe FAVERJON



**MISE EN LIGNE LE 19-03-2024**